

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Société Nationale d'Investissement (SNI), représentée par son Président Directeur Général M. Hassan Bouhemou, a déclaré le 13 mars 2009, avoir acquis sur le marché central, le 5 mars 2009, 31.141 actions Centrale Laitière, au cours unitaire de 7.400,00 dh franchissant, directement, à la hausse le seuil de participation de 5% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction la SNI détient :

-directement 78.148 actions Centrale Laitière, soit 8,29% du capital ;

-et indirectement, à travers l'ONA, 519.037 actions Centrale Laitière, soit 55,1% du capital.

La participation totale (directe et indirecte) de la SNI dans le capital de Centrale Laitière est de 63,39% du capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la SNI envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Centrale Laitière.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières